**formulaire D’ENGAGEMENT DU RESPECT DES BONNES PRATIQUES**

**POUR LE DEMANDEUR DE L’AUTORISATION**

Je soussigné(e)

demandeur de l’autorisation, m’engage à ce que les opérations portant sur les micro-organismes ou toxines seront réalisées dans le respect des bonnes pratiques applicables à ces activités.

Date :

Signature :

**POUR LE DIRECTEUR DE L’ÉTABLISSEMENT**

Je soussigné(e)

directeur de l’établissement

m’engage à ce que les opérations portant sur les micro-organismes ou toxines seront réalisées au sein de l’établissement dans le respect des bonnes pratiques applicables à ces activités, pendant la période de validité de l’autorisation.

Date :

Signature :

***Tout changement du directeur d'établissement doit être accompagné de l'engagement mentionné au 3° de l'article R. 5139-3 du CSP signé par le nouveau directeur. L'absence de déclaration préalable par le titulaire de l'autorisation dans les cas susvisés expose le titulaire de l'autorisation au retrait immédiat de celle-ci, sans préjudice des poursuites susceptibles d'être engagées.***